Transcript Livestream conjoint des Premiers ministres Xavier Bettel et Alexander de Croo (31.08.2021)

# Intervenants

* Xavier Bettel, Premier ministre, ministre d'État du Grand-Duché de Luxembourg
* Alexander de Croo, Premier ministre du Royaume de Belgique
* Pierre Gramegna, ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg
* Journalistes

# Transcript

[Xavier Bettel]

Voilà, tout d'abord je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue au Grand-Duché du Luxembourg, aux collègues luxembourgeois et aux collègues belges de la presse pour cette 11ième réunion commune appelée la « Gäichel », entre le gouvernement luxembourgeois et belge.

Je suis très content qu'on nous a vu aussi sou le régime CovidCheck, que nous ayons pu nous revoir de manière physique et ce premier événement d'envergure, permettez-moi de le qualifier, où on reçoit des gens au Grand-Duché de Luxembourg au niveau politique soit cette réunion justement avec pas que nos voisins, mais surtout nos amis belges.

Et quand je parle d'amis belges - on l'a vu encore la semaine dernière - permettez-moi de commencer par ça.

L'Afghanistan où justement la coopération entre la Belgique et le Luxembourg a été aussi remarquable.

Mais ça dépasse quand je parle de ça, ça dépasse au niveau du Covid, ça dépasse au niveau des inondations - des équipes luxembourgeoises sont allées aussi aider.

J'ai vu ces membres du Service de secours luxembourgeois qui se sont rendus en Belgique et en Allemagne et c'est ça pour moi, être voisins, vouloir construire quelque chose ensemble et vouloir garder ces valeurs de collaboration, de solidarité au plus haut niveau.

Et nous l'avons... nous voyons et permettez-moi aussi de, même si ce n'était pas à l'ordre du jour pour aujourd'hui, mais de le voir à tous les niveaux du Conseil européen ou avec nos collègues néerlandais aussi, où nous nous concertons, nous échangeons et on sait qu’ensemble, on arrive à avoir plus d'influence aussi que pour nous étant "gardiens" de ce traité, de cette coopération belgo-luxembourgeoise, ça dépasse largement ces relations qui pourtant sont tant important aussi pour nos collègues transfrontaliers et qui viennent travailler au Grand-Duché de Luxembourg tous les jours de pouvoir compter l'un sur l'autre, mais surtout ces valeurs et je tiens aussi à te remercier toi, que ce soit aussi avec ton prédécesseur qui est aujourd'hui notre chef au niveau européen avec Charles, de pouvoir toujours compter sur quelqu'un qui partage ces valeurs importantes aujourd'hui et qui malheureusement sont... en pensée une évidence, qui ne sont plus pour certains aujourd'hui.

En matière de défense - Donc, moi je vais venir sur les accords qui ont été signés.

Vous voyez aussi que notre ministre des Finances, Pierre Gramegna, a bien voulu rester ici pendant la conférence de presse pour différents sujets.

Après, si la presse a des questions précises à lui poser, Pierre se tient à disposition de la presse pour pouvoir les répondre.

Et concernant la coopération belgo-luxembourgeoise, elle s'est intensifié davantage avec la signature justement d'un traité concernant l'exploitation commune des aéronefs de transport A400M au sein d'une unité justement binationale.

Cette unité binationale permettra non seulement d'effectuer des missions belges ou luxembourgeoises, mais, en raison de la mise sous autorité opérationnelle à l'European Air Transport Command, également de mettre en commun nos capacités de transport aérien et de les partager avec les autres membres de l'EATC.

Concrètement, cela veut dire que notre A400M luxembourgeois, dont j'ai parlé tout à l'heure, pourra ainsi également effectuer des missions au profit des autres membres de l'EATC.

Une déclaration d'intention a aussi été signée par nos ministres de la défense concernant la mise en place et l'exploitation conjointe d'un bataillon de reconnaissance binational.

Le but est justement d'établir ensemble un concept pour synchroniser les planifications budgétaires et capacitaires relatives à ce projet et pour mettre en place un officier luxembourgeois auprès de la Défense belge.

En ce qui concerne le télétravail, nos ministres des finances viennent de signer à l'instant justement un avenant à la convention de non double imposition dans le but de promouvoir et de faciliter de manière permanente le télétravail pour les travailleurs belges transfrontaliers.

Ceci justement en virtue de la période qui viendra à la fin des dispositions dérogatoires liées à la Covid-19.

Ceci est une excellente nouvelle pour les plus de 49.000 frontaliers belges qui viennent travailler tous les jours au Grand-Duché de Luxembourg, et inversement, pour les résidents luxembourgeois qui travaillent en Belgique.

Et justement avec ce nouveau système, qui sera applicable à partir de l'année 2022, un travailleur transfrontalier pourra exercer son activité pendant une période de 34 jours en dehors de l'État d'activité habituel, tout en restant imposable dans cet État, soit 10 jours de plus qu'actuellement.

Donc le résultat aussi des négociations qui ont eu lieu.

Les ministres des Finances ont également trouvé un accord sur une réforme du système de répartition des recettes communes de l'UEBL, dans le but de le rendre plus équitable. En effet, le système actuel a des origines historiques particulières, à savoir des différences de revenus dus à des taxes et accises différents d'un pays à l'autre.

La décision ministérielle de Martelange, telle qu'elle a était dit, qui date de 1981, prévoyant une certaine répartition équitablement et ce système a été régulièrement revu dans cet esprit, et l'adaptation décidée aujourd'hui s'inscrit aussi dans cette même approche.

Les ministres se sont mis d'accord sur une augmentation de la part des recettes communes aussi revenant à la Belgique.

L'accord inclut également un nouveau mécanisme d'adaptation régulier dudit montant, tel que je viens de le citer.

Un autre sujet qui n'est pas nouveau, mais qui semble avancer, doucement, en tout cas, ce que nous ont dit les ministres de transport des deux côtés, c'est le train Bruxelles-Luxembourg qui a été discuté. Vous savez que la modernisation de cette axe ferroviaire entre Bruxelles et Luxembourg est quelque chose qui en tant que chef de gouvernement me tient énormément au cœur. Je trouve qu'il est regrettable, aujourd'hui, pour faire Bruxelles-Luxembourg, Bruxelles-Strasbourg, pardon, Bruxelles-Paris, Paris-Strasbourg, que c'est plus rapide que de passer ici par les trois capitales européennes et nos ministres des Transports nous disent qu'ils, bien sûr, nous attendons aussi des nouvelles de la Commission européenne à ce sujet et que l'attractivité d'un côté que j'ai discuté aussi avec notre collègue Petra De Sutter, qui est en charge aussi de tout ce qui est l’amélioration de la 5G permettrai à un proche avenir aussi d'avoir donc un 5G au niveau des axes de transport entre les deux. Mais donc c''est un sujet qui nous tient très à cœur et on sait que c'est pour la mobilité des citoyens et qu'aujourd'hui nous le voyons en tant que Grand-Duché du Luxembourg, comment les gens ont une alternative rapide, pratique pour aller à Paris. Ils prennent le TGV, ils ne prennent plus la voiture et si demain on aurait des trains qui vont à Bruxelles de manière plus rapide, et c'est la discussion qu'il y a... qui ait actuellement lieu entre Bruxelles et Luxembourg. C'est un peu le monstre du Loch Ness. Vous savez, ça fait 20 ans qu'on en parle.

Et on s'est transformé un peu en triangle des Bermudes des transports rapides.

Dans la région en tout cas du côté belge et du côté allemand et c'est quelque chose qui est regrettable. Donc, ici, nous espérons que nous arriverons. En tout cas, ils ont l'air de bien s'entendre à ce niveau-là, les ministres des Transports pour vouloir aller dans cette direction le plus rapidement possible et espèrent nous annoncer, c'est l'annonce qu'ils nous ont fait, espèrent pouvoir nous annoncer d'ici quelques mois aussi des avancés à ce niveau. En tout cas, je pense que c'est quelque chose qui est important pour lier ces trois capitales européennes. Ce n'est pas que de la symbolique, c'est aussi du côté pratique, En tout cas, je remercie vraiment encore une fois le Premier ministre de Croo pour sa visite au Grand-Duché de Luxembourg avec ses membres du gouvernement, de ses avancés et comme je lui ai dit, on a reçu aujourd'hui peut-être un voisin, mais on a surtout reçu un ami et quand on parle du Covid-19, un sujet qui était encore bien important aussi ces derniers mois, la Belgique était un pays avec lequel nous avons toujours des échanges pour voir, comment ne pas bloquer le transfrontalier, comment éviter que les gens qui viennent travailler au Luxembourg soient bloqués du jour au lendemain, Comment trouver des accords p.ex. avec le télétravail pour pouvoir continuer à effectuer son travail au Grand-Duché de Luxembourg et nous-mêmes, à titre personnel, je suis désolé de... nous échangeons régulièrement, nous avons un échange.

Quand on prend des mesures, on sait que l'un regarde chez l'autre et donc il est important de pouvoir échanger et de pouvoir justifier pourquoi est-ce que l'un prend telle mesure et l'autre prend une autre mesure. Ces échanges ont permis aussi et personne n'a ici la formule magique.

Mais d’apprendre l'un de l'autre, aussi des expériences que l'un ou l'autre a eu avec tel ou tel décision. Donc je tiens vraiment à te remercier Alexandre, aussi pour cette amitié et cette confiance qui existe aussi au niveau des chefs de gouvernement.

Ce qui est quelque chose qui n'est pas évident et naturel, mais qui est quelque chose en tout cas qui existe entre nous deux et c'est pour ça que je voulais aussi te remercier de ce fait.

Merci beaucoup et je me permets de passer la parole à monsieur le Premier ministre du Royaume de Belgique.

[Alexander de Croo]

Merci beaucoup Xavier.

D'abord qu'on est heureux de pouvoir faire une « Gäichel », comme on l'appelle, en physique.

Cela montre que, ben, nos vies sont en train de se normaliser, qu'on est en train de tourner la page par rapport à cette pandémie, qui nous a confronté à un niveau de vulnérabilité qu'on ne pensait même pas avoir.

Vulnérabilité d'un point de vue médical et c'est vrai qu'on a échangé beaucoup entre nos deux pays, beaucoup d'expériences, beaucoup de liens aussi et la difficulté, à un moment donné, le transfrontalier était une difficulté.

Puis à un moment donné on a trouvé des solutions pour permettre que cet échange entre nos pays qui est quotidien et qui est très intense puisse continuer. On a vu que d'autres pays parfois ont regardé la manière dont la Belgique et le Luxembourg ont organisé les choses.

Vulnérabilités - on a, ben, ressenti aussi dans d'autres domaines et on remercie, je voudrai vraiment remercier explicitement tous les forces de secours luxembourgeois qui sont venues nous aider. Ils étaient un des premiers à venir nous aider quand on a eu ces inondations à niveau qu'on a jamais vécu jusque maintenant et la question est: est-ce que ça c0est passé une fois ou est-ce qu'on doit s'apprêter à avoir plus d'événements comme ceux-là?

Je sais que nos deux gouvernements partagent une volonté politique de durabilité et je pense que cet été nous a montré pourquoi il est tellement important de le faire.

Afghanistan - autre domaine dans lequel on a travaillé ensemble de manière très intense et je voudrai là aussi remercier le Luxembourg pour l'utilisation de cet A400M. Un projet dont on a parlé tellement longtemps.

Je pense que ça montre comment l'Europe devrait s'organiser.

On a, je pense entre la Belgique et le Luxembourg, montré comment ça doit se faire avec le matériel luxembourgeois, de l’humain luxembourgeois et belge pour aider nos populations.

Avec les Pays-Bas, on l'a fait aussi, mais c'est clair que pour ce genre de chose, plus de coordination européenne, clairement, devrait aider.

Je voudrai peut-être finir par ce domaine-là.

Comme tu l'as dit, Xavier, il y a beaucoup d'échange entre nos pays, par rapport à des domaines nationaux, mais certainement par rapport à des domaines internationaux et nous savons que prendre une position au niveau de l'Europe, on est 27 pays, nos pays ne sont pas les plus grands, mais quand on se met ensemble et quand on a des opinions qui sont bien concerté, on peut avoir beaucoup d'influence.

Nous sommes ici au cœur de l'Europe. Notre manière de travailler en consensus entre les pays et souvent vu comme un exemple.

Et on va avoir des défis au niveau européen. Des défis géopolitiques, mais aussi de râleur.

Et tu l'as évoqué rapidement tout-à-l'heure:

Tellement de choses qu'on considérait comme évident, ne le sont quand même pas tellement.

Et je pense que c'est important que les pays comme la Belgique et le Luxembourg, qui partagent ces valeurs, confirment ces valeurs et prennent action pour que ces valeurs soient maintenues.

Je pourrai faire aussi la liste de toutes les conventions, tous les domaines qu'on a discutés et je pense que Xavier, tu l'as très bien fait. Vous avez aussi toute la liste; conventions et accords parfois qui sont plus dans exploratoire et l'intention même et puis des choses très, très concrets, comme ce qu'on a fait au niveau des ministres de Finances par rapport au télétravail transfrontalier etc.

Mais je me réjouis du fait qu'on a pu faire cette réunion ensemble, que les ministres respectifs ont l'occasion de s'échanger et de travailler en direct. Je suis convaincu que ce genre de forum comme le « Gäichel » garde une importance très grande.

Et je suis convaincu que dans l'avenir, ça restera un forum très important de concertation entre deux pays qui sont très souvent dans les mêmes domaines et dans les mêmes idées.

[Journaliste]

Bonjour, Jean-Luc Bodeux pour le journal "Le soir".

Je voudrai revenir sur le télétravail. Est-ce qu'on peut parler d'un compromis à la belge? Cela fait quelques mois, quelques années, qu'on parle de 48 jours par an, les syndicats y ont travaillé même de début des belges. On est revenu à 34 jours, qui est déjà une avancé, mais pourquoi 34 et pas 48?

[Alexander de Croo]

Alors, avant de laisser les ministres des Finances aller plus en détail; c'est un compromis à la luxembourg-belge.

C'est un compromis que les deux pays ont fait ensemble. On a parlé beaucoup quand j'étais ministre de Finance, c'était déjà un sujet dont on parlait.

Je pense que l'extension de 10 jours est quand même une grande avancé. Je pense que l'importance du télétravail, on l'a bien vu les mois précédents, et je laisse peut-être le ministre Gramegna aller plus en détail par rapport à comment on s'est mis sur 34.

[Xavier Bettel]

Je vous proposerais qu'on prenne toutes les questions et qu'on le fasse à la fin, sinon ça va être des va-et-vient ici.

[Journaliste]

Ok.

[Alexander de Croo]

Mais en tout cas, de notre côté, on est très satisfait avec l'avancé et j'ai l'impression que on partage cette opinion.

[Journaliste]

Bonjour, Michèle Sinner pour la Radio publique luxembourgeoise 100,7.

Je voulais demander si 15:13:01ous pouvez nous donner des précisions sur les changements que vous avez décidés concernant la répartition des recettes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise?

Donc, tout d'abord, je pense que personne ici ne sait par cœur de combien de recettes on parle et puis quelle répartition on avait auparavant, laquelle on a décidé maintenant. J'ai bien pu comprendre qu'une plus grande partie de ces recettes va revenir à la Belgique.

Je voudrai aussi comprendre pourquoi? Quel est le raisonnement derrière ça?

[Xavier Bettel]

Monsieur Gramegna ira plus dans le détail aussi après. Encore une fois une question concernant la fiscalité. Juste pour vous dire qu'on est à peu près 5,5 milliards d'euro qui rentrent au niveau de l'UEBL où il y a 4,5 milliards pour la Belgique et 1 milliard pour le Grand-Duché du Luxembourg.

Juste pour vous donner l'ordre de valeur, comme c'est la première question que vous avez posée, mais Pierre, ce sera la 2e question qui s'adresse à toi.

D'autres questions?

[Journaliste]

Bonjour, Davis Marques pour le journal luxembourgeois "Le Quotidien".

Je reviens à l'Afghanistan, notamment vous avez décidé aussi d'étendre encore, de renforcer encore la coopération consulaire.

Est-ce que maintenant après le retrait des troupes américaines, il y a des réflexions de votre côté ou une volonté commune peut-être encore pour extraire des... des ayants-droit d'Afghanistan maintenant après la fin de la mission des États-Unis en Afghanistan?

[Alexander de Croo]

Je pense qu'on a, en l'espace d'un peu moins d'une semaine, fait un travail incroyable entre nos deux pays.

Au total, il y a eu 23 vols entre Kaboul et Islamabad. Il y a plus que 1.400 personnes qui ont été... qui ont été transportées vers Islamabad.

Ce n'était pas évident de le faire. Un moment donné, on a fait le choix de quitter l'aéroport de Kaboul parce qu'on avait reçu des indications que la situation sécuritaire aux portes d'entrée s'est dégradée rapidement et on ne voulait pas que des compatriotes à nous se rendaient à ces portes, sachant que ses portes constituent un danger et, malheureusement, il s'est avéré que ces indications étaient correctes.

Alors, ce qui se fait maintenant et je parle du côté du côté belge, c'est de bien identifier quels sont les gens qui sont toujours en Afghanistan et quelles sont les personnes qui demandent de l'aide, de l'assistance. Nous sommes pour l'instant en train d'analyser quelles sont les possibilités pour des gens d'être évacués et cette analyse, elle est en cours. Parce que l'aéroport de Kaboul, ce n’est pas clair - est-ce que ça devient bientôt un aéroport avec des connexions internationales qui pourraient être utilisées pour ce genre de transport ou est-ce que l'aéroport reste un endroit fermé? Est-ce que d'autres possibilités d'évacuation sont possibles?

En tout cas, là aussi, il y a beaucoup de coopération entre nos deux pays et on espère avoir aussi beaucoup plus de coopération avec d'autres pays européens, puisque, je pense que plus que jamais pour ce genre d'évacuation additionnel, on pourrait peut-être faire travailler ensemble avec d'autres pays. Cela nous aiderait beaucoup.

[Xavier Bettel]

Cela a été complet. Je pense juste pour laisser la parole et on va laisser le stage à Pierre.

J'ai dit tout à l'heure que la Belgique est un pays qui défendait ces valeurs et je citais Charles. Je dois dire que tu es le quatrième Premier ministre belge avec lequel je travaille. J'ai commencé avec Elio.

J'ai continué avec Charles, puis avec Sophie, avec toi et ces valeurs sont une chose commune.

Que vous soyez d'un parti ou d'un autre parti flamand ou wallon, je trouve que ça fait la force de ce pays, de se battre pour ces valeurs qui sont pour moi les fondations de cette Union européenne et donc je voulais vraiment le signaler parce que tout à l'heure, j'ai parlé de Charles et toi, mais les deux autres collègues, c'est vraiment une chance d'avoir des Premiers ministres belges avec lesquels on peut partager et défendre ces valeurs qui nous tiennent tant à cœur.

Je voulais le dire.

[Alexander de Croo]

Merci.

[Xavier Bettel]

Voilà, Pierre.

[Pierre Gramegna]

Donc, il y a eu deux questions sur le télétravail.

Je vais tout simplement vous donner le cadre général et répondre aux différentes questions qui ont été posées.

Il faut savoir que nous avons un accord avec la Belgique, avec la France et avec l'Allemagne sur le télétravail.

L'accord avec l'Allemagne prévoit 19 jours de tolérance. L'accord avec la Belgique 24, l'accord avec la France 29.

Nous avons donc entamé une discussion avec le Royaume de Belgique et en particulier au début avec Alexandre de Croo, lorsqu'il était ministre des Finances, et puis après le ministre Vincent van Peteghem et je voudrais les remercier tous les deux de l'ouverture d'esprit qui a régné dans cette discussion.

Il est clair que la pandémie a joué un rôle important pour renforcer la tolérance administrative qui existe et cela a été décrit comme un compromis belgo-luxembourgeois par le Premier ministre de Croo et je trouve que c'est tout à fait exact.

Il faut savoir que grâce à l'augmentation de 10 jours, en passant de 24 à 34% on fait quand même un saut qualitatif important, puisque c'est une augmentation de près de 40% des journées additionnelles et cela donnera une plus grande flexibilité aux travailleurs frontaliers pour s'organiser.

En ce qui concerne les montants qui sont prévues, il faut se rendre compte que dans les négociations entre la Belgique et le Luxembourg, nous sommes ici dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Nous avons eu des discussions sur ce sujet depuis très longtemps. Depuis les années 70 avec l'accord de Martelange et donc la coopération avec la Belgique est d'une autre nature qu'avec les autres pays voisins et nous avons donc convenu qu'à partir de l'année prochaine, on déduira une somme de 48 millions d'euros de ce qui revient au Luxembourg dans l'accord sur les accises avec la Belgique. Donc, le montant actuel est d'environ 34 millions. Le montant à venir sera environ 48 millions.

Nous nous sommes donné aussi une clause de rendez-vous dans dix ans et donc en faisant ainsi, nous nous sommes donnés de la prévisibilité, ce qui est précieux des deux côtés de la frontière et donc ce montant de 48 millions sera augmenté régulièrement de 5% par an et donc pendant dix ans, nous avons cette prévisibilité qui est si précieuse.

Je n'ai pas besoin d'insister trop longuement parce que c'est l'évidence que cette flexibilité additionnelle est très précieuse pour la flexibilité du travail, mais elle est bien sûr aussi très précieuse pour la mobilité entre nos deux pays, puisque les infrastructures entre nos deux pays seront moins utilisées, si on a plus de flexibilité sur le télétravail.

Laissez-moi terminer en insistant sur le fait qu'on peut bien sûr faire davantage de télétravail que 34 jours à l'avenir avec la Belgique. Cela aura simplement pour conséquence que pour toutes les journées télé-travaillées, si on dépasse le seuil de 34, on bascule dans la fiscalité belge, dans le cas précis, qui est le nôtre, pour toutes les journées télé-travaillées. Donc, ce n'est pas que 34 est une limite qu'on ne peut pas dépasser, mais évidemment, il y a à ce moment-là, un changement de régime et qui sera lequel? Eh bien, si on dépasse les 34 jours l'année prochaine en tant que frontalier belge, et bien, pour tous les journées télé-travaillées, on sera redevable auprès de la fiscalité de l'administration des contributions belge pour cette partie-là et pour le reste, on reste soumis à la fiscalité luxembourgeoise.

[Xavier Bettel]

Je voulais juste préciser que son collègue belge a dû partir pour des raisons professionnelles à Bruxelles et que c'est pour cela qu'il n'est pas là. Pas qu'on se pose la question pourquoi est-ce qu'il y a juste un ministre des Finances luxembourgeois qui... qui donne les réponses. Mais le collègue belge a dû quitter malheureusement le Kirchberg.

[Pierre Gramegna]

Et nous venons de signer tous les deux.

[Journaliste]

Bonjour, Lydie Picard pour l'"Avenir Luxembourg".

Au niveau du fond des frontaliers, donc, qui augmente à 48 millions, c'est vrai, c'est une très bonne nouvelle pour les communes qui accueillent beaucoup de travailleurs frontaliers.

Au niveau de la répartition de ce fonds entre les communes, il n'y a pas de changement? Ou?

[Pierre Gramegna]

Alors la répartition de cette somme relève de la compétence de la Belgique.

Ce n'est pas le Luxembourg qui intervient dans cette affaire. Donc, ça, c'est une question qu'il faudra éventuellement poser au ministre van Peteghem.

[Journaliste]

Peut-être aussi rapidement encore. Il y a l'augmentation de ce fond des frontaliers - est-ce qu'il y a aussi des réflexions côté luxembourgeois de faire de même comme côté français pour investir au niveau du co-développement?

Puisque, je pense aussi à la ligne Bruxelles-Luxembourg au niveau du train. Est-ce que le Luxembourg réfléchit encore à investir un budget supplémentaire au niveau des infrastructures?

[Pierre Gramegna]

Je crois que le Premier ministre luxembourgeois a fait une indication dans ce sens.

Les deux ministres des Transports sont en train d'élaborer un concept pour fluidifier le trafic entre Luxembourg et Bruxelles, augmenter les capacités et surtout la rapidité du voyage entre nos deux capitales et bien sûr cela aura des implications budgétaires. En tant que ministre des Finances, je peux vous dire que je serai de toute façon impliqué et que c'est une priorité absolue du côté luxembourgeois, comme du côté belge et que s'il y a des ressources supplémentaires qui devront être envisagées, on aura un préjugé tout à fait favorable.

Merci beaucoup.

Bonne journée à tous.